



Procédure dans 2 pays 1 France et 1 au Maroc

Par **myriam**, le **04/02/2010** à **15:27**

Bonjour,
je souhaiterais savoir qu'elle risque mon amie peut avoir,

car elle a obtenu un divorce au Maroc (mariage célébré au Maroc) avec pension alimentaire pour son enfant (qu'il n'a jamais payé)

et une annulation de mariage en France pour bigamie (lui) avec pension alimentaire pour l'enfant (qu'il donne depuis 6 mois)

aujourd'hui elle a été convoquée au tribunal chez le juge des affaires familiales son ex lui demande d'annuler la procédure au Maroc.

Y a-t-il un risque pour elle, sachant qu'elle ne veut pas de son argent mais uniquement le faire souffrir surtout au Maroc (car il est fiché ne peut pas rentrer dans son pays).